

Assurances

# Vous êtes assuré en toute simplicité avec MoneyProtect



---

\* Cembra Money Bank SA sert d'intermédiaire pour ce produit/cette couverture d'assurance. Vous trouverez toutes les informations ainsi que les conditions juridiquement contraignantes sur ce produit d'assurance dans les Conditions générales d'assurance ou les descriptions de produits détaillées du fournisseur de ce produit.

En cas de décès, MoneyProtect prend en charge le solde de carte de crédit accumulé. Vous protégez ainsi les survivants de votre famille contre les dettes financières imprévues.

La vie est pleine d'imprévu. Protégez-vous ainsi que vos proches avec MoneyProtect, une assurance de Generali assurances de personnes SA.\*

# Parez à toutes les éventualités

Vous êtes financièrement responsable d'autres personnes? Que va-t-il se passer si quelque chose vous arrive? Dans ce cas-là, MoneyProtect vous protège. En cas de décès, l'assurance prend en charge le solde de carte de crédit accumulé et protège vos proches eu égard aux engagements financiers.

---

## Tous les avantages en un coup d'œil

- **Protection** – Dans les situations graves, vous protégez vos proches contre les soldes accumulés sur les cartes de crédit.
- **Pas de prime minimale** – Vous ne payez que lorsque vous utilisez votre carte de crédit.
- **Optionnel** – L'assurance est facultative.
- **Simple** – La demande d'assurance est simple.

---

## Principales exclusions

- Décès suite à une maladie ou à une pathologie qui est survenue ou était connue, ou aurait dû être connue, avant la conclusion du contrat
- Décès suite à un acte durant lequel vous vous êtes exposé à un risque particulièrement important

Vous trouverez les dispositions juridiquement contraignantes complémentaires et définitives dans les Conditions générales d'assurance.



Protégez vos proches dans les situations graves. Vous êtes assuré en toute simplicité avec MoneyProtect.

# Vos prestations avec MoneyProtect

---

## En cas de décès du titulaire de la carte principale

- Le solde accumulé sur le compte de carte de crédit au moment du décès est couvert.
- Le solde figurant sur la carte principale et supplémentaire est couvert.
- Les soldes sont couverts jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- maximum.
- En cas de sinistre, un crédit est versé au moyen d'un virement unique sur le compte de carte de crédit.

---

## Prime

- 0.25 pour cent par mois du solde figurant sur le relevé mensuel.
- Le montant de la prime d'assurance s'adapte au solde ouvert sur le compte de carte de crédit. Si le compte ne présente pas de solde, la prime n'est pas prélevée.



# Informez-vous et effectuez la demande

---



[www.moneyprotect.ch](http://www.moneyprotect.ch)

---



+41 44 439 40 20

---



Rendez-vous dans l'une de nos succursales  
[www.cembra.ch/succursales](http://www.cembra.ch/succursales)

---

Cembra Money Bank SA  
Bändliweg 20  
8048 Zurich  
[www.cembra.ch](http://www.cembra.ch)